

Note de rentrée 2022-2023 - Informations utiles (à conserver !)

<p>Coordonnées de l'école</p>	<p>Ecole du Centre - 16 place Léon Jacquez - 70800 ST LOUP SUR SEMOUSE ecole.centre.saint-loup@ac-besancon.fr Tél direction + bâtiment élémentaire : 03 84 49 05 23 / bâtiment maternelle : 03 84 94 14 03 Décharge de direction de Mme Vincent : le lundi + un vendredi sur 3 Equipe enseignante : Mme Drouet Christelle remplacée par M. Marin Gilles + Mme Bérengère Cordier (ATSEM) : PS-MS-GS / Mme Brito Fernandes Gaelle : CP / Mme Lachapelle Cindy : CE1 / Mmes Tartarin Mathilde + Louise Jacquot : CE2 / M. Boldrini Laurent + Mme Emma Bourque : CM1-CM2 / Mme Vincent Anne-Lise + M. Péquignot Marc : CM2 et Mme Hayat Saylou (AESH)</p>
<p>Horaires</p>	<p>Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : Matin : 8h30/11h30 Après-midi : 13h30/16h30 Tous Les élèves sont accueillis de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 par les enseignants. <u>Les élèves de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à la porte d'entrée.</u> A partir du CP, merci de déposer votre enfant au portail.</p>
<p>Absences Retards Dispenses</p>	<p>- Toute absence (même d'une demi-journée) doit être signalée par téléphone (au numéro de téléphone du bâtiment où est scolarisé votre enfant) ou par mail dès la première demi-journée d'absence, puis motivée par écrit par les parents dans le cahier de liaison.</p> <p>D'autre part, lorsque l'absence d'un élève est supérieure à quatre demi-journées par mois et non justifiée, nous devons immédiatement la signaler à l'inspection (primaire et maternelle). Nous vous rappelons que l'école est obligatoire dès 3 ans.</p> <p>- Toute demande d'autorisation d'absence (rendez-vous divers,...) sera formulée par écrit auprès de l'enseignant.</p> <p>- En cas d'arrivée en retard ou en dehors des heures d'entrée en classe, merci de sonner au portail car celui-ci est fermé à clé.</p> <p>- Toute dispense d'éducation physique doit être justifiée par un certificat médical qui précise quelles activités sont interdites et pour quelle durée.</p>
<p>Matériel</p>	<p>Le règlement de l'école précise que les élèves ne doivent apporter en classe que les objets nécessaires aux exercices scolaires : pas d'objets dangereux, ni de valeur ; pas de jouets (sauf accord avec le maître ou la maîtresse), hors doudous en maternelle, pas de téléphones portables.</p> <p>Les trousse doivent être vérifiées régulièrement et complétées en cas de manque de matériel. Tout matériel prêté par l'école (manuels, livres de bibliothèque, ...) devra être remboursé par la famille s'il est détérioré ou perdu.</p>
<p>Relation Familles - Ecole</p>	<p>Le cahier de liaison est le lien entre les parents et les enseignants. Vous pourrez y inscrire une demande de rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant ou toute information que vous jugerez utile de partager. La communication se fait uniquement via ce cahier, le nouveau site internet ou le mail ci-dessus (non plus FB) !</p> <p>Toutes les informations scolaires collées dans ce cahier devront être signées par les parents afin de nous confirmer leur bonne prise de connaissance. Regardez-le donc tous les soirs !</p> <p>Vous pourrez également consulter les informations sur le panneau d'affichage situé à côté du portail du bâtiment élémentaire et sur le panneau d'affichage des parents d'élèves (à droite du portail de la cour de la maternelle)</p> <p>NOUVEAU ! La plupart des informations sont relayées sur le site Internet de l'école (seuls les parents d'élèves actuellement scolarisés dans l'école y ont accès) : https://saintloupcentre70.toutemonecole.fr Chaque classe aura sa propre page, qui sera alimentée par chaque enseignant. L'accès sera protégé par un mot de passe qui vous sera transmis. Inscrivez-vous à la Newsletter du site : vous serez notifié dès qu'une publication sera effectuée ! Le site FaceBook ne sera plus utilisé par l'école, ni Messenger !</p>
<p>Assurance</p>	<p>Vous devrez nous fournir l'attestation au plus vite. Cette attestation doit préciser clairement que l'enfant est couvert en Responsabilité civile et Individuelle-accidents corporels (Attention certains contrats n'incluent pas cette couverture...) pour les activités facultatives, c'est-à-dire celles se déroulant hors temps scolaire (temps de midi, avant 8h30 ou après 16h30 en cas de sortie scolaire).</p>
<p>Coordonnées</p>	<p>En cas de changement de coordonnées pendant l'année (mail, téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher votre enfant, ...), merci de nous tenir informés ! Il nous arrive de ne plus pouvoir vous joindre en cas d'urgence...</p>
<p>Piscine</p>	<p>Tous les élèves de l'école bénéficieront de séances de natation durant l'année, à la piscine du Val d'Ajol. Ils s'y rendront à tour de rôle à chaque trimestre, le vendredi matin. Les CE iront au 1^{er} trimestre, les CM au second et les maternelles + CP au 3^{ème} trimestre</p>
<p>Anniversaires</p>	<p>La composition et la traçabilité des ingrédients utilisés dans la confection de gâteaux à destination des élèves pendant le temps scolaire devant être clairement définies, et devant être particulièrement vigilants à</p>

